



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 11</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>27/09/2024</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>08/10/2024</i></p>	<p>Le trois octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Agnès SANCEY FOURNEROT, procuration à Isabelle HOCQUEMILLER</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Ludovic JEUNOT</p>

➤ **241010 : Demande de subventions pour travaux de réfection de corniches de l'église**

L'état des corniches de l'église en partie ouest impose une réfection notamment pour des raisons de sécurité et de sauvegarde de l'intégrité du bâtiment.

Un devis a été établi par l'entreprise Pétrement Modica, pour la somme de 13 225 € HT.

Avant de procéder à toute commande, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter pour ces travaux une subvention auprès de l'Etat (DETR) et de la Fondation du patrimoine.

Le maire est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture